



## **ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES DU TARN**

**Arrêté modificatif n°3**

**Pour le Recteur  
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale du Tarn**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu le décret n° 90-770 du 31 août 1990 relatif aux CAP uniques communes au corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;  
Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;  
Vu l'arrêté rectoral du 03 septembre 2020 relatif à la délégation de Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;  
Vu les résultats du scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 relatif aux élections aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du Tarn ;  
Vu les arrêtés du 18 décembre 2018, du 30 août 2019 et du 29 novembre 2019 relatifs à la composition de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn ;

**ARRETE**

## **ARTICLE 1 :**

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn les représentants de l'administration et les représentants du personnel dont les noms suivent :

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : 7 titulaires, 7 suppléants**

#### **Membres titulaires :**

Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, Présidente,  
M. Olivier VEILLAT, inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique du Tarn, chargé du premier degré,  
Mme Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la DSDEN du Tarn,  
M. Thierry MARTIN, IEN de la circonscription de Castres,  
Mme Isabelle CHARTIER, IEN Tarn ASH,  
Mme Karine TONEATTI, IEN de la circonscription de Lavaur,  
Mme Anne EBERWEIN, IEN de la circonscription d'Albi.

#### **Membres suppléants :**

M. Philippe TISSINIER, IEN de la circonscription de Carmaux-Mont d'Alban,  
Mme Christine COMBES-SEZILLE, IEN de la circonscription de Gaillac,  
Mme Stéphanie MASTAIN (APAE), responsable de la division des ressources humaines (DRH) de la DSDEN du Tarn,  
M. Charles LAGARD, IEN de la circonscription Mazamet-Monts de Lacaune,  
Mme Zohra BENZINA (AAE), responsable de la division de l'organisation et de la performance scolaire (DOPS) de la DSDEN du Tarn,  
M. Aurélien MIROUX (APAE), responsable de la division des affaires générales et des finances (DAGFI) de la DSDEN du Tarn,  
M. Philippe CANTIER (AAE), responsable du service juridique de la DSDEN du Tarn.

### **REPRESENTANTS DES PERSONNELS : 7 titulaires, 7 suppléants**

#### **Grade : Hors classe**

##### **SNUIPP-FSU : 1 titulaire - 1 suppléante**

**Membre titulaire**  
M. Marc BOUSQUIE

**Membre Suppléante**  
Mme Patricia LECOURT

##### **FNEC-FP-FO : 1 titulaire - 1 suppléante**

**Membre titulaire**  
M. Hervé MAGRE

**Membre Suppléante**  
Mme Florence GROUSSIN

#### **Grade : Classe normale**

##### **SNUIPP-FSU : 2 titulaires - 2 suppléants**

**Membres titulaires**  
Mme Bérengère BASCOUL  
M. Mathieu MOLES

**Membres Suppléants**  
Mme Hélène LOPEZ  
M. Thomas VERDIER

**FNEC-FP-FO : 1 titulaire - 1 suppléant**

**Membre titulaire**  
Mme Céline FELIPE

**Membre Suppléant**  
M. Benoît SEBILLE

**S.E-UNSA : 2 titulaires - 2 suppléants**

**Membres titulaires**  
M. Benjamin PONS  
Mme Juliette CORSON

**Membres Suppléantes**  
Mme Claire MAGES  
M. Eric CROZ.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par l'IEN adjoint ou par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté remplace l'arrêté modificatif n°2 du 29 novembre 2019 relatif à la composition de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn.

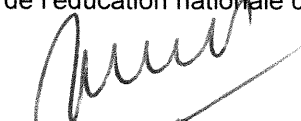
Les autres dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2018 relatif à la composition de la commission administrative paritaire départementale commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles du département du Tarn demeurent inchangées.

**ARTICLE 4 :**

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 15 septembre 2020.

L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Tarn



Marie-Claire DUPRAT

**Délais et voies de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*